

## 5.01 Registre des privilèges et statuts de la ville de Nice du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle, Ni mazzo 2, n°1

L'exemplaire du recueil des actes de la ville de Nice, rédigé dans les dernières années du XV<sup>e</sup> siècle et conservé à la cour de Savoie, comporte la copie des statuts et privilèges octroyés par les comtes de Provence puis par les ducs de Savoie jusqu'à 1492. Le plus ancien document transcrit est la charte de l'empereur Frédéric Barberousse de 1162 intitulée *Quomodo imperator Fredericus concessit feudum comitatus Provincie et Forcalquerii*. La suppression des consulats au début du XIII<sup>e</sup> siècle n'a pas mis un terme à l'administration communale mais celle-ci est plus étroitement soumise à l'autorité centrale. Les troubles et le besoin d'argent des comtes qui font de plus en plus appel à leurs ressources financières permettent aux communautés de reconquérir une partie de leur autonomie au XIV<sup>e</sup> siècle. En 1388, la ville de Nice ne jure obéissance au nouveau comte Amédée VII qu'en échange de la confirmation de tous les privilèges octroyés par la reine Jeanne. La ville est gérée par quatre syndics désignés pour un an. Jusqu'au début du XV<sup>e</sup> siècle le conseil de ville et les syndics sont élus selon une division en ville haute avec vingt-deux conseillers et ville basse avec dix-huit conseillers. A partir de 1431 l'élection repose sur une division sociale de la ville en quatre classes, les nobles, les marchands, les artisans et les laboureurs. La réglementation consignée dans les statuts communaux concerne de nombreux domaines. Nous en donnons deux exemples portant sur la rémunération pour la confection des vêtements par les tailleurs d'une part et la manière de s'habiller et de porter la barbe à l'occasion des deuils d'autre part.

- Comment les communautés arrivent-elles à récupérer une partie de leur autonomie au XIV<sup>e</sup><sup>me</sup> siècle ?
- Comment la ville de Nice est-elle gérée ?
- Quelles sont les quatre classes qui composent la société niçoise à partir de 1431 ?
- Quels sont les domaines concernés par ces statuts ?